

RCS : AVIGNON
Code greffe : 8401

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de AVIGNON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1975 B 00155
Numéro SIREN : 305 304 966
Nom ou dénomination : 4 M PROVENCE ROUTE

Ce dépôt a été enregistré le 29/03/2024 sous le numéro de dépôt 4219

4M PROVENCE ROUTE

SOCIETE ANONYME A DIRECTOIRE ET CONSEIL DE SURVEILLANCE AU CAPITAL DE 1 051 500 EUROS

SIEGE SOCIAL : SORGUES (84700), VILLAGE ERO, ROUTE NATIONALE 7

305 304 966 RCS AVIGNON

EXTRAIT DU PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE EN DATE DU 25 MARS 2024

Le 25 mars 2024, à 17 heures, les actionnaires de la société se sont réunis au siège social en assemblée générale ordinaire, sur convocation faite par le Directoire.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance.

L'Assemblée est présidée par Nicole MEREU-ROUBY, en sa qualité de Présidente du Conseil de surveillance.

LA FINANCIERE RD et NJ FINANCIERE, les deux actionnaires, présents et acceptants, représentant tant par eux-mêmes que comme mandataires le plus grand nombre de voix, sont appelés comme scrutateurs.

Alexandre MEREU est choisi comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau, permet de constater que les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance, possèdent 1.845 actions sur les 1 845 actions composant le capital, soit plus du quart des actions ayant droit de vote.

L'assemblée générale constate que GALLO & ASSOCIES AUDIT, commissaire aux comptes, régulièrement convoquée par lettre recommandée avec accusé de réception est présente.

Madame la présidente dépose sur le bureau et met à la disposition des actionnaires :

- la feuille de présence à l'assemblée,
- les copies des lettres de convocation,
- la copie de la lettre de convocation adressée au commissaire aux comptes,
- l'inventaire des valeurs actives et passives de la société, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 30 septembre 2023,
- le rapport du Directoire,
- le rapport du conseil de surveillance,
- le rapport du conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise,
- le tableau des résultats financiers des cinq derniers exercices,
- les rapports du commissaire aux comptes,
- le texte des résolutions proposées.

Puis Madame la présidente déclare que l'inventaire, les comptes annuels, le rapport du directoire, les rapports du conseil de surveillance, les rapports du commissaire aux comptes, la liste des actionnaires, le texte des résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements, ont été tenus à la disposition des actionnaires, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Madame la présidente rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

(...)

- Nomination d'un nouveau membre du conseil de surveillance en remplacement de Jean MEREU,

(...)

- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Puis elle fait donner lecture des rapports du commissaire aux comptes et des rapports du conseil de surveillance.

Enfin elle déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, Madame la présidente met successivement aux voix les résolutions suivantes :

(...)

SIXIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du directoire, et prenant acte de la démission de **Robert MEREU**, demeurant à LE PONTET (84130), 30 rue Charloun Rieu, de ses fonctions de membre du Directoire, décide de le nommer en qualité de membre du conseil de surveillance pour la durée du mandat restant à courir de Jean MEREU, soit jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2027.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

Robert MEREU déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être confiées et remplir les conditions légales pour les exercer.

(...)

HUITIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, Madame la présidente déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Signature :

Pour extrait certifié conforme
Le Président du Directoire
Fabien MEREU

Robert MEREU

"Bon pour acceptation des fonctions de membre du conseil de surveillance"



4M PROVENCE ROUTE

SOCIETE ANONYME A DIRECTOIRE ET CONSEIL DE SURVEILLANCE AU CAPITAL DE 1 051 500 €

SIEGE SOCIAL : SORGUES (84700) VILLAGE ERO - ROUTE NATIONALE 7

305 304 966 RCS AVIGNON

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DU 25 MARS 2024

Le 25 mars 2024 à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle du même jour, les membres du Conseil de surveillance de la société 4M PROVENCE ROUTE se sont réunis en Conseil, au siège social, sur convocation de la Présidente, faite conformément aux statuts.

Sont présents :

- Nicole MEREU-ROUBY
- Alexandre MEREU
- Robert MEREU

Tous les membres étant présents, le Conseil peut valablement délibérer.

Assiste également à la réunion, Fabien MEREU, Président du Directoire,

Nicole MEREU-ROUBY préside la réunion en sa qualité de Présidente du Conseil de surveillance.

Madame la Présidente donne lecture du procès-verbal des délibérations de la précédente réunion et le Conseil adopte ce procès-verbal.

Madame la Présidente rappelle que le Conseil est appelé à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Démission de Robert MEREU de ses fonctions de membre du Directoire,
- Nomination d'un Vice-Président du conseil de surveillance,

(...)

- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

DEMISSION DE ROBERT MEREU DE SES FONCTIONS DE MEMBRE DU DIRECTOIRE

Madame la Présidente expose que **Robert MEREU** a démissionné de ces fonctions de membre du Directoire avec effet à compter de sa nomination en qualité de membre du Conseil de Surveillance.

Le conseil de surveillance, après en avoir délibéré, prend acte de la démission de **Robert MEREU** de ses fonctions de membre du directoire et décide de ne pas pourvoir à son remplacement.

NOMINATION DU VICE-PRESIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Madame la Présidente rappelle que suite au décès de **Jean MEREU**, il a fallu compléter le conseil de surveillance et qu'il convient également de nommer un nouveau vice-président du conseil de surveillance.

Elle propose de nommer :

- **Robert MEREU**, demeurant à LE PONTET (84130), 30 rue Charloun Rieu.

Le conseil de surveillance, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de nommer **Robert MEREU**, en qualité de Vice-Président du conseil de surveillance pour la durée de son mandat de membre du conseil de surveillance, soit jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2027.

(...)

POUVOIRS POUR LES FORMALITES

Le Conseil délègue tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie des présentes en vue d'accomplir toutes formalités de publicité ou autres prescrites par la loi.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la Présidente et les membres du Conseil de surveillance et du Directoire présents.

Signatures :

Pour extrait certifié conforme

Robert MEREU

La Présidente

Pour acceptation des fonctions de Vice-Président

Nicole MEREU-ROUBY

du conseil de surveillance

